

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 85 (2023)

Heft: 2

Rubrik: Management

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Regarder devant, derrière, à gauche, à droite: bifurquer exige toujours la plus haute concentration. Photo: Heinz Röthlisberger

Tourner à gauche, une manœuvre pleine de dangers

Bifurquer à gauche est la manœuvre la plus dangereuse avec des véhicules agricoles. A quoi faut-il prendre garde d'une manière générale et comment le conducteur doit-il tourner avec un tracteur portant une machine à fort déport?

Heinz Röthlisberger

Lorsque les véhicules tournent à gauche, le risque de collision est important. Des accidents graves se produisent régulièrement. Y compris avec des véhicules agricoles. Selon le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA), tourner à gauche est la manœuvre la plus périlleuse avec des véhicules agricoles.

Où est-ce que le bât blesse?

Dans la rubrique «Question de lecteur», *Technique Agricole* traite des questions pratiques posées régulièrement à l'ASETA par ses membres.

Contact: tél. +41 56 462 32 00;
courriel: zs@agrartechnik.ch

Même si l'on enclenche correctement son clignotant et que l'on se range en présélection, il faut toujours s'attendre à ce que des véhicules dépassent. Conduire en utilisant les rétroviseurs, jeter des coups d'œil répétés par-dessus l'épaule, toujours prêt à freiner: ces précautions sont incontournables. Pour sa propre sécurité, la conductrice ou le conducteur aura bouclé sa ceinture abdominale.

Prudence particulière avec les chargements obstruant la visibilité

Les tracteurs doivent être pourvus, à gauche et à droite, de rétroviseurs extérieurs permettant de voir la chaussée par les côtés des chargements ou des remorques jusqu'à au moins 100 mètres vers l'arrière. Si les véhicules et les re-

morques transportent des charges qui réduisent la visibilité, il faut être très prudent lors des manœuvres de présélection et de bifurcation.

Outils à fort déport

En circulant sur la route avec des véhicules agricoles lents, il faut anticiper et parfois penser à la place des autres usagers. C'est particulièrement le cas si le tracteur porte un outil susceptible de se déporter lors d'un changement de direction, à l'exemple d'une charrue ou d'une faucheuse arrière. De tels instruments peuvent s'écartier largement lorsque l'attelage tourne, voire déborder sur une autre voie de circulation. Les usagers de la route ne s'y attendent pas et c'est l'accident! Dans un tel cas, comme toujours



Les charrues sont susceptibles de déborder sur les voies de circulation. Photo: Kverneland

et partout ailleurs, le principe de prudence et de respect mutuel s'applique.

«L'important, c'est d'observer»

Jean-Richard Salamin est chef instructeur à l'ASETA pour les cours G40 en Suisse alémanique. Les participantes et participants à ces cours s'exercent à «tourner à gauche». Il explique à quoi prendre garde lorsqu'on veut bifurquer.

Comment tourner à gauche en sécurité avec des véhicules agricoles?

Jean-Richard Salamin: le principe pour tourner à gauche est exactement le même qu'avec les autres véhicules. Avant de bifurquer à gauche, le conducteur doit observer la route vers l'arrière, dans le rétroviseur ainsi qu'en regardant directement. Si la route est libre, donc si aucun véhicule n'est en train de dépasser ou ne s'apprête à le faire, il faut enclencher le clignotant. Ensuite, on se range en présélection. On se décale donc légèrement pour s'approcher de la ligne médiane et on ralentit. Juste avant de tourner, la conductrice ou le conducteur doit à nou-

veau regarder vers l'arrière, puis dans le rétroviseur et jeter un coup d'œil par-dessus son épaule. C'est seulement quand la route est libre vers l'arrière et vers l'avant, et que personne ne se trouve dans l'angle mort, que l'on peut tourner.

Et pour bifurquer à droite?

Le principe est identique. En l'absence de bande cyclable, il est possible de garder son véhicule à droite, en prenant garde à ne pas trop s'approcher du bord, au risque, sinon, de toucher la bordure ou le trottoir. En tournant à droite, il faut aussi observer très tôt et attentivement le trafic, tant vers l'arrière que vers l'avant.

Quel est le point essentiel lorsqu'on bifurque?

Enclencher le clignotant, c'est simple. Toutefois, l'essentiel c'est l'observation du trafic dans les rétroviseurs, le coup d'œil par-dessus l'épaule et le regard vers l'arrière. Il peut arriver qu'un clignotant soit défectueux sans que la conductrice ou le conducteur le sache.

Dans les carrefours étroits, il arrive qu'au volant d'un long train routier on arrive à peine à s'engager pour bifurquer. Est-ce autorisé de se déporter vers la voie de gauche pour pouvoir tourner?

C'est en principe à éviter. Une telle manœuvre est très périlleuse, source de malentendus, car si l'on se déporte vers la gauche avant de tourner à droite, on risque d'être dépassé par la droite. La conductrice ou le conducteur du tracteur doit partir du principe que les véhicules suivants ne saisissent pas exactement ce



Jean-Richard Salamin, chef instructeur pour les cours G40: «Enclencher le clignotant, c'est simple. Toutefois, l'essentiel, c'est d'observer.» Photo: Heinz Röthlisberger

qui se déroule. Si on doit malgré tout s'engager dans une telle manœuvre, c'est à effectuer très lentement.

Comment procéder?

Observer vers l'arrière et commencer par mettre le clignotant à droite, dans la direction où l'on veut aller. Puis ralentir. Si l'on constate qu'il manque d'espace pour tourner à droite, observer sur la gauche, puis, si personne ne vient en sens inverse ni par derrière, se diriger lentement vers la gauche et dévier doucement. Ensuite, il faut absolument observer à nouveau vers la droite, mettre le clignotant à droite et tourner à droite. Il ne faut jamais cesser d'observer derrière soi, regarder par-dessus son épaule et dans les rétroviseurs.

Qu'en est-il avec les outils portés – une charrue six-socs par exemple – qui ont un long porte-à-faux et dont le dépôt peut atteindre la voie de circulation en sens inverse?

Là encore, observer le trafic est primordial. La conductrice ou le conducteur du tracteur doit être conscient qu'aux carrefours, son outil est susceptible de déborder sur la voie opposée. Les automobilistes qui suivent ou qui arrivent en sens inverse ne peuvent, eux, pas le savoir. Là aussi, la manœuvre est à réaliser très lentement.

Quand fait-on face à l'enjeu le plus délicat lorsqu'on bifurque?

C'est bifurquer avec un train de remorques qui présente le principal défi pour la conductrice ou le conducteur. En fonction du chargement, la vision vers l'arrière peut être très limitée, raison pour laquelle tourner avec des remorques requiert une concentration maximale, et observer vers l'arrière est alors de la plus haute importance.



Tourner avec des outils qui se déportent exige une attention particulière. Photo: Claas



La société valaisanne Multiplants est désormais qualifiée pour sa prévoyance en matière de sécurité. Photos: Matthieu Schubnel

La sécurité comme priorité

L'entrepreneur Matthieu Vergère et ses employés ne prennent pas les questions de sécurité à la légère. Le SPAA a reconnu leurs multiples exigences en la matière et décerné mi-janvier le label «agriSafety Award» à l'entreprise Multiplants.

Matthieu Schubnel

En découvrant le bâtiment de l'entreprise Multiplants en périphérie de Vétroz, près de la zone commerciale de Conthey (Valais), une caractéristique frappe d'emblée le visiteur: la propreté et l'ordre y règnent en maîtres. Matthieu Vergère et ses dix employés permanents attachent une importance toute particulière à la bonne tenue des locaux professionnels, mais aussi aux autres composantes de la sécurité au travail. L'entrepreneur hyperactif considère ces exigences comme incontournables, lui qui cumule la gestion des activités de production de 550 000 plants de vigne par an, de l'exploitation de 13 ha de vignes et divers services d'agro-entreprise. Issu d'une famille de vignerons et toujours secondé par son père Stéphane pour les tâches administratives, Matthieu Vergère a racheté en 2017 l'entreprise Multiplants au fondateur Paul-Maurice Burrin. Désormais seul actionnaire, il a rassemblé les différentes activités sous un même toit. «Produire un plant de vigne est un travail de longue haleine qui s'étend sur 1,5 année et

compte 24 opérations différentes. Le souci est constant, il faut être rigoureux et pouvoir travailler de manière organisée.»

Un label dédié à la sécurité

Le label «agriSafety Award» (voir encadré), atteste de l'engagement dont fait preuve une entreprise agricole en matière de sécurité au travail. Il a été décerné à Multiplants par le SPAA (Service de prévention des accidents dans l'agriculture). La cérémonie d'attribution a eu lieu mi-janvier en présence notamment d'Etienne Junod, responsable Romandie du SPAA, d'une partie des salariés et du partenaire financier Raiffeisen. «Notre hangar construit en 2018 favorise cela et réduit le risque d'erreurs. Bien entendu, dans un bâtiment neuf, il est plus facile d'optimiser la sécurité et l'ergonomie de travail.» La bâisse de 1000 m² est à la pointe de la technologie en matière de pépinière viticole. Au rez-de-chaussée, elle abrite les équipements agricoles, l'atelier de préparation et de conditionnement

des plants avec machines semi-automatiques, l'appareil connectée de désinfection des plants avec cuve de 6000 l d'eau chaude garantissant l'absence de flavescence dorée, ou encore deux vastes cellules frigorifiques d'une capacité de stockage de 800 palox chacune. En étage, on trouve un petit magasin de pièces détachées, des bureaux ainsi qu'une salle de conférences. L'employé Charlie Uhlmann a présenté certains procédés mis en œuvre pour la sécurité sur le site: pare-chocs en bois protégeant les parois sensibles des chambres froides, étagères de rayonnage boulonnées au sol arrimées par des sangles à la charpente du dépôt, échelle amovible et passerelle sécurisée pour accès à la dalle du local technique des chambres froides, mezzanine sécurisée pour le stockage des pièces, tracteurs fermés à clé et propres à l'extérieur comme à l'intérieur, sécurisation des fosses en périphérie du bâtiment ou encore système de surveillance du site par caméras avec liaison possible par Natel.

Fidéliser les employés

Etienne Junod a mené lui-même l'audit de l'entreprise avant de décerner l'«agriSafety Award». Il voit la remise de cette distinction comme un accomplissement et une reconnaissance au travail mené jusque-là par l'entreprise candidate, qui a atteint un niveau certain de sécurité et pose un jalon. Il détaille les multiples critères retenus pour l'attribution du label à cette structure. «En premier lieu, l'impression d'ordre et de propreté, mais aussi l'agencement du bâtiment optimisé en zones bien distinctes (circulation, refroidissement, greffage), la sensibilisation de chaque salarié de l'équipe à cette question de sécurité, l'adaptation en hauteur du poste de greffage, la variation des tâches en cours de journée, le temps nécessaire pour expliquer le fonctionnement d'une machine au salarié inexpérimenté...» Autant d'efforts qui contribuent par la même occasion à fidéliser les employés et à l'image de marque.

«En trente ans d'expérience, j'ai vu beaucoup d'exploitations agricoles. Celles qui sont encore là conjuguent trois aspects: qualité des produits, rentabilité et sécurité. Multiplants Sàrl est une «vache de tête» en matière de sécurité au travail.» «L'attribution de ce label «agriSafety Award» est une récompense pour toute l'équipe», se félicite le dirigeant Matthieu Vergère, par ailleurs ancien gérant, puis président de la section cantonale de l'ASETA jusqu'en 2020. La cérémonie s'est achevée autour d'un verre de vin valaisan. ■



L'audit de sécurité préalable à l'attribution du label comprend l'inspection de l'état des machines agricoles.



«La plaquette agriSafety Award, c'est le symbole de tout le travail accompli et de l'amélioration continue à venir», explique Etienne Junod (à droite), en compagnie de Matthieu Vergère.

Un label presque trentenaire

Le label «agriSafety Award» existe depuis 1994. Il est délivré par le SPAAC avec parcimonie: seule une petite vingtaine d'exploitations romandes ont pu en bénéficier depuis son lancement. Il s'agit d'une étape dans le processus de sécurité. La démarche est initiée par l'exploitation agricole ou l'entreprise prétendante. Le SPAAC travaille avec la société candidate en amont de la délivrance de cette distinction de sécurité. Celle-ci ajuste d'éventuels points de défaut puis accepte de se soumettre à un audit d'une demi-journée. L'évaluation sert à établir un rapport en matière d'ordre, de conception de la sécurité, de place de l'humain et de formation, qui comprend, entre autres, l'état et l'utilisation des tracteurs, matériels et machines, l'ordre sur le site, la conception du bâtiment ou encore les aspects organisationnels. Elle comprend les échanges avec

l'entreprise et l'organisation de la cérémonie d'attribution. En outre, l'organisme de prévention évalue la notion de motivation au moment de la labellisation, puis dans la durée: un contrôle au minimum tous les six ans a lieu après labellisation.

Depuis 2021, le label fait l'objet de règles d'attribution plus drastiques. Trois exploitations en ont déjà bénéficié en Suisse alémanique et Multiplants est la première à recevoir cette distinction de nouvelle génération. La plaquette décernée ne protège pas mais témoigne que la sécurité est surveillée dans l'entreprise bénéficiaire. Elle prône le slogan: «Notre sécurité, ça compte». La démarche s'adresse à tout type d'entreprise agricole. Parmi celles souhaitant être labellisées, celles en lien avec la vente directe, accueillant des enfants, employant une main d'œuvre nombreuse et les établisse-



La plaquette attribuée par le SPAAC témoigne du solide engagement d'une entreprise en matière de sécurité.

ments publics sont toutefois prépondérantes. Il s'agit souvent de pionniers qui souhaitent valider leurs acquis. Le coût de la prestation s'élève à CHF 950.– mais est pris en charge à hauteur de CHF 500.– par l'assurance La Vaudoise.